



**Recommandations communes du CPCEREHDAA
concernant le modèle de classes langage de niveau primaire**

- 1) Le comité recommande la présence permanente d'un membre enseignant titulaire de classe langage sur le comité de référence pour les élèves atteints d'une déficience langagière (CREEHTSC). La présence d'autres titulaires peut être recommandée de façon spontanée si nécessaire, tout en tenant compte des enjeux relatifs à la pénurie de suppléants et des conséquences possibles sur la capacité de libération du personnel enseignant.
- 2) La composition finale des groupes AMPLI (modèle de classe s'adressant aux élèves vivant avec un trouble du langage) relève des équipes-écoles, cette composition sera basée sur une reconnaissance des difficultés langagières et des impacts fonctionnels et doit tenir compte des besoins des élèves en vue de former des groupes plus homogènes. En ce sens, la cohabitation d'élèves identifiés au code 10 et 34 est permise pour autant que cela respecte le critère d'homogénéité en termes de capacité et besoins des élèves d'un même groupe.
- 3) Le comité s'entend sur l'appellation AMPLI que souhaite généraliser l'employeur, et précise que l'intention de ce modèle est d'offrir des moyens et pratiques probantes et adaptées aux élèves. Cependant, la mise en place d'une classe AMPLI ne vient en aucun temps restreindre l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants en ce qui concerne le choix des méthodes pédagogiques et d'évaluation.
- 4) Le comité s'entend sur un nombre minimum de 3 classes par point de service AMPLI (anciennement langage) devant couvrir les trois cycles du primaire. Aucun nombre maximum de classes ne devrait être prescrit.
- 5) Le comité s'entend sur un devis quant au nombre de postes d'orthophoniste par classe. La recommandation du comité est d'avoir un devis de 0,5 orthophoniste par classe langage, c'est-à-dire un poste d'orthophoniste pour deux classes.
- 6) Le comité s'entend sur un ajout de service d'éducation spécialisée au devis des classes langage. La recommandation du comité est de prévoir 1/3 de poste de TES par classe de langage, donc un poste de TES pour 3 classes langage.
- 7) Le comité recommande que 2 places par cycle d'enseignement soient réservées dans les classes ordinaires accueillant un point de service en langage pour de l'intégration partielle ou en cours d'année.
- 8) Le comité recommande que les classes AMPLI aient accès au service de répit-conseil au même titre que les classes ordinaires ainsi que d'autres types de classes spécialisées.